

NOTICE DESCRIPTIVE DE SECURITE
d'un projet de construction d'un établissement recevant du public

Construction de la gare amont G4 de la télécabine Vallée Perdue
73300 FONTCOUVERTE LA TOUSSUIRE
PC40. PIECE N°3.

Soumis :

- aux dispositions générales des articles R 123-1 R 123-55 du code de la construction et de l'habitation ;
- au règlement de sécurité du 25 juin 1980 modifié.
- aux arrêtés complémentaires fixant les dispositions particulières à chaque type d'établissement.

RENSEIGNEMENTS GENERAUX.

Nature de l'établissement : **Gare de télécabine – Gare amont G4**
Section A Parcelle 1002 – Plan de la Guerre
73 300 FONTCOUVERTE-LA-TOUSSUIRE

Type d'activité(s) exercé(es) dans l'établissement : **Gare télécabine (type GA)**

Maître d'ouvrage :
SOREMET
23 rue du Marolay
73300 FONTCOUVERTE-LA-TOUSSUIRE

Architecte :
DCSA
43, boulevard des Alpes
38240 MEYLAN

Présentation sommaire du projet de construction :

- ▶ Il s'agit de la construction d'une gare amont couverte de télécabine.
- ▶ Les zones accessibles au public sont : l'accès aux quais, les halls, rampes, escaliers, salle hors sac, sanitaires secs et élévateur PMR vertical.
- ▶ Les autres locaux de l'établissement sont des locaux inaccessibles au public (maintenance et technique).
- ▶ La gare amont comporte 3 niveaux (seul les niveaux RDC 2247.50 et RDC 2246.80 sont accessibles en partie au public).

NOTA :

Le projet consiste en la construction d'une nouvelle télécabine comprenant une gare à chaque extrémité.

La gare aval nommée G3 n'est pas un ERP (Quais ouverts de plain pieds avec le domaine skiable).

La gare amont nommée G4 est intégrée dans un bâtiment regroupant différents usages et notamment l'accueil du public. La présente notice ne concerne donc que la gare amont G4.

Proposition de classement :

Etablissement de type GA
Catégorie 5.

Voir détail ci-après

Effectifs susceptibles d'être admis dans l'établissement (effectifs maxima prévisionnels basés sur les surfaces de planchers totales) :

Niveau	Nom	Surface	Service	Type	Effectif	Risques
R-1 technique	Tech. WC secs	66.42 m ²	TECHNIQUE	Déclaratif	0	Risque co
Niveau -0.70m	Transfo B	27.68 m ²	PRIVE	Déclaratif	0	Risque in
Niveau -0.70m	Salle hors sac	136.73 m ²	PUBLIC	Déclaratif	90	Risque m
Niveau -0.70m	Sanitaires	29.50 m ²	PUBLIC	Déclaratif	5	Risque co
Niveau -0.70m	Hall bas	44.25 m ²	PUBLIC	Stationne et transite	22	Risque co
Niveau -0.70m	Parvis couvert	44.09 m ²	PUBLIC	Transite	0	Risque co
Niveau -0.70m	Garage	147.24 m ²	RM	Déclaratif	0	Risque co
Niveau -0.70m	Transfo A	22.25 m ²	RM	Déclaratif	0	Risque in
Niveau -0.70m	Maintenance	47.36 m ²	RM	Déclaratif	1	Risque co
Niveau -0.70m	Stockage C	11.55 m ²	RM	Déclaratif	0	Risque m
Niveau -0.70m	Stockage D	8.38 m ²	TECHNIQUE	Déclaratif	0	Risque m
Niveau Quai	Quai embarquement	69.15 m ²	PUBLIC	Stationne et transite	34	Risque co
Niveau Quai	Quai débarquement	75.07 m ²	PUBLIC	Transite	0	Risque co
Niveau Quai	Entrée	29.59 m ²	PUBLIC	Stationne et transite	15	Risque co
Niveau Quai	Sortie	24.39 m ²	PUBLIC	Transite	0	Risque co
Niveau Quai	Hall haut	26.06 m ²	PUBLIC	Stationne et transite	13	Risque co
Niveau Quai	Stockage B	31.57 m ²	RM	Déclaratif	0	Risque m
Niveau Quai	Puissance	31.48 m ²	RM	Déclaratif	0	Risque m
Niveau Quai	Commande	11.52 m ²	RM	Déclaratif	2	Risque m
Niveau Quai	Stockage A	28.87 m ²	RM	Déclaratif	0	Risque m
Niveau Quai	Gare	409.75 m ²	RM	Déclaratif	0	Risque co
R+1 technique	Local technique	80.77 m ²	TECHNIQUE	Déclaratif	0	Risque m
Total général		1403.66 m²			182 personnes	

Niveau	Nom	Surface	Service	Type	Effectif
R-1 technique	Tech. WC secs	66.42 m ²	TECHNIQUE	Déclaratif	0
Niveau -0.70m	Transfo B	27.68 m ²	PRIVE	Déclaratif	0
Niveau -0.70m	Salle hors sac	136.73 m ²	PUBLIC	Déclaratif	90
Niveau -0.70m	Sanitaires	29.50 m ²	PUBLIC	Déclaratif	5
Niveau -0.70m	Hall bas	44.25 m ²	PUBLIC	Stationne et transite	22
Niveau -0.70m	Parvis couvert	44.09 m ²	PUBLIC	Transite	0
Niveau -0.70m	Garage	147.24 m ²	RM	Déclaratif	0
Niveau -0.70m	Transfo A	22.25 m ²	RM	Déclaratif	0
Niveau -0.70m	Maintenance	47.36 m ²	RM	Déclaratif	1
Niveau -0.70m	Stockage C	11.55 m ²	RM	Déclaratif	0
Niveau -0.70m	Stockage D	8.38 m ²	TECHNIQUE	Déclaratif	0
Niveau Quai	Quai embarquement	69.15 m ²	PUBLIC	Stationne et transite	34
Niveau Quai	Quai débarquement	75.07 m ²	PUBLIC	Transite	0
Niveau Quai	Entrée	29.59 m ²	PUBLIC	Stationne et transite	15
Niveau Quai	Sortie	24.39 m ²	PUBLIC	Transite	0
Niveau Quai	Hall haut	26.06 m ²	PUBLIC	Stationne et transite	13
Niveau Quai	Stockage B	31.57 m ²	RM	Déclaratif	0
Niveau Quai	Puissance	31.48 m ²	RM	Déclaratif	0

Niveau Quai	Commande	11.52 m ²	RM	Déclaratif	2
Niveau Quai	Stockage A	28.87 m ²	RM	Déclaratif	0
Niveau Quai	Gare	409.75 m ²	RM	Déclaratif	0
R+1 technique	Local technique	80.77 m ²	TECHNIQUE	Déclaratif	0
Total général		1403.66 m²			182 personnes

Le calcul d'effectif se base sur une période d'exploitation de fonctionnement normal de la remontée mécanique en période hivernale et estivale ouverte au public et hors période de maintenance.

Les différents locaux de service technique / privés / Remontée Mécanique ayant leurs propres issues donnant directement sur l'extérieur ne sont pas comptabilisés.

Proposition de classement :

**Etablissement de type GA
Catégorie 5.**

Réglementation ERP applicable selon GA1

Réglementation applicable :

- dispositions générales des articles R 123-1 R 123-55 du code de la construction et de l'habitation.
- dispositions générales du règlement de sécurité du 25 juin 1980 modifié.
- arrêté du 22 juin 1990 modifié, relatif aux établissements recevant du public de 5^{ème} catégorie.
- arrêtés complémentaires fixant les dispositions particulières à chaque type d'établissement.
- Guide technique des Remontées Mécaniques RM2, version 3 du 12 Juillet 2023.

GN8 : ACCESSIBILITE

- Etablissement de 5^{ème} catégorie.
- Les PMR ont aussi accès aux quais par l'intermédiaire des rampes de moins de 4% en périphérie du bâtiment. Le bâtiment s'inscrivant dans une pente naturelle (de 10% environ), il comporte un demi niveau RDC avec un delta de 70cm. Afin d'assurer l'accessibilité à tous les services dédiés au public par l'intérieur du bâtiment, il est proposé l'usage d'un élévateur PMR sur la zone comportant des escaliers.

STRUCTURES (PE.5).

- **Plancher bas du dernier niveau accessible au public :**
 - Inférieur à 8m par rapport au niveau d'accès.
 - ⇒ Pas de stabilité au feu requise

ISOLEMENT PAR RAPPORT AUX TIERS (PE.6)

Pas de tiers à moins de 5m.

ACCÈS DES SECOURS (PE.7)

Hiver : Accessible uniquement par le domaine skiable, à ski, motoneige ou dameuse.
Eté : Accès par les pistes pour véhicules tout terrains

DISTRIBUTION INTERIEURE

SANS OBJET : établissement 5^{ème} catégorie, sans locaux à sommeil

LOCAUX À RISQUES PARTICULIERS (PE.9)

- ➔ Voir plan ensemble gare amont G4 réf TO 222.2360 206 A pour localisation des locaux ci-dessous :
- Locaux à risques moyens, suivant le RM2 : différents locaux techniques d'exploitation
- ➔ Locaux traités CF1H (Génie civil) et blocs portes coupe-feu 1/2H
- Local à risques importants, suivant le RM2 :
- ➔ Local transformateur : local traité CF 2H, donnant directement sur l'extérieur.

DÉGAGEMENTS (PE.11).

- Calcul des dégagements :

Les différents locaux de service technique / privés / Remontée Mécanique ayant leurs propres issues de secours donnant directement sur l'extérieur ne sont pas comptabilisés.

Niveaux	Effectifs	Cumul	Dégagements.
- Niveau quais (RDC 2247.50): Quais/Entrée/Sortie//Hall haut/Commande	64	Non cumulable (*)	2 issues 3UP + 3UP
- Niveau -0.70 (RDC 2246.80) : Hall bas / Sanitaires / Salle hors sac	117		2 issues 3UP + 1 UP

(*) Les effectifs ne se cumulent pas pour le calcul des dégagements : chaque niveau a ses propres dégagements

- Cul-de sac dans les circulations sans objet.
- Protection des escaliers et rampes intérieures : encloisonné par des voiles génie civil.

AMÉNAGEMENTS INTÉRIEURS (PE.13)

- Pour les nouveaux revêtements et aménagements :
 - ▶ Revêtements muraux : M2.
 - ▶ Revêtements de sol : M4 et M0 si carrelage de sol, Cfl-S1 pour les revêtements caoutchouc.
 - ▶ Isolation thermique : M1 ou protection par plaques de plâtre 13-15-18 mm/Fermacell.
 - ▶ Plafond et plafonds suspendus : M1.
 - ▶ Gros mobilier, agencement principal et aménagements mobiliers : M3.

DÉSENFUMAGE (PE.14).

- Locaux de moins de 300 m² : Pas de désenfumage nécessaire.
- Désenfumage naturel par le fait que la gare est ouverte sur l'extérieur et à chaque extrémité en période d'exploitation avec du public.

CUISINE (PE.15 à PE.19).

Sans objet

CHAUFFAGE – VENTILATION – GAZ (PE.20 à PE.23).

- Chauffage :
 - Salle hors sac et sanitaires secs publics : cassettes rayonnantes en plafond.
- Ventilation mécanique :
 - Centrale de traitement d'air double flux.
- Installation gaz :
 - Sans objet

INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES – SIGNALISATION (PE.24)

- ▶ Eclairage d'évacuation par BAES.
- ▶ Balisage des dégagements (circulations horizontales et escaliers).

MOYENS DE SECOURS (PE.26-PE.27).

- Extincteurs :
 - ▶ Extincteurs à eau pulvérisée 6 litres à raison de 1 appareil pour 300 m².
 - ▶ Extincteurs adaptés aux risques particuliers (tableaux électriques, etc.)
- Système de sécurité incendie : SSI de catégorie A avec équipement d'alarme de type 1 + détection réglementaire sur la RM (suivant le règlement RM2).
- Système d'alerte : Téléphone + téléphone portable du personnel d'exploitation.
- Consignes et plan de sécurité.
- En période d'exploitation de la Télécabine Vallée Perdue ouverte au public, le personnel de la SOREMET est présent et formé, pour gérer une situation de crise, avertir la SOREMET et alerter les secours.

Fait à : FONTCOUVERTE-LA-TOUSSUIRE
Le : 30/10/2024

Maître d'ouvrage.
SOREMET



Architecte mandataire.
DCSA

